

# Le taux communal de la taxe foncière baisse de -4,22%

PROPRIÉTÉ	Commune
Taxes foncières 2025	45,37 %
Taux 2024	47,37 %
Taux 2025	
Adresse	
Case	
non	
née	

Les premiers avis de taxe foncière arrivent progressivement sur le site gouvernemental des impôts ou dans les boîtes aux lettres des propriétaires dugnysiens. Cette année, ils découvrent la baisse du taux communal de taxe sur le foncier bâti, décidée lors du vote du budget 2025.

## Une diminution de -4,22%

En avril dernier, **le conseil municipal a adopté une réduction de 2 points du taux communal de taxe foncière, soit une baisse de 4,22 %**. Une première historique pour la ville de Dugny et un fait suffisamment rare dans le département de Seine-Saint-Denis pour être souligné. Alors que les bases fiscales fixées par l'État augmentent chaque année, cette décision vient atténuer la pression fiscale sur les ménages.

## Des effets concrets pour les propriétaires

Non seulement cette baisse permet d'absorber la hausse mécanique des bases, elle génère même un gain pour les contribuables. Voici quelques exemples :

- **Un pavillon de 5 pièces situé dans le nord de Dugny** : sans baisse d'impôts, la cotisation pour la part communale aurait progressé de 37 €. Grâce au nouveau taux, le gain réel atteint **92 €**.
- **Un appartement T2 (centre-ville)** : sans baisse d'impôts, la part communale aurait augmenté de 18 €. Avec le taux voté, le gain réel est de **46 €**.
- **Un appartement T4 (sud du centre-ville)** : sans baisse d'impôts, la part communale aurait progressé de 29 €. Avec la baisse, le gain réel s'élève à **73 €**.

Malgré un contexte budgétaire tendu pour les collectivités, ce geste permet de soutenir le pouvoir d'achat des habitants et se démarquer dans un département où les hausses de fiscalité sont fréquentes.